



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Appel à projets régional  
Plan de relance  
Restauration écologique**

Cet appel à projets a pour objectif d'accompagner  
la mise en œuvre de projets  
en faveur de la restauration écologique

Date limite de réponse : 29 janvier 2021

## CONTEXTE

La crise sanitaire, puis économique et sociale, provoquée par l'épidémie de Covid-19 constitue un événement sans précédent dans l'histoire récente de notre pays.

Afin de relancer l'activité économique et d'investir dans les compétences et les secteurs stratégiques de demain, l'État a lancé le 3 septembre 2020 le plan « France Relance », doté de 100 milliards d'euros pour la période 2020-2022, et dont la mise en œuvre a déjà débuté.

Le plan de relance mobilise 2,5 milliards d'euros pour la reconquête de la biodiversité sur nos territoires, la lutte contre l'artificialisation des sols et l'accélération de la transition de notre modèle agricole pour une alimentation plus saine, durable et locale.

En effet, la crise sanitaire rappelle que nos sociétés sont tributaires d'une nature saine, dont elles tirent leurs ressources essentielles (eau, alimentation, santé), et le besoin du maintien des écosystèmes terrestres, littoraux, maritimes et aquatiques en bon état, de manière à permettre aux territoires de s'adapter aux effets du changement climatique et à divers risques pour ainsi être plus résilients.

## OBJECTIF ET CONTENU DE L'APPEL A PROJETS

Cet appel à projet vise à identifier des opérations de **restauration écologique** qui pourraient être soutenues dans le cadre du plan de relance, par les financements de l'État en région Centre-Val de Loire.

Ces opérations peuvent concerner la restauration de milieux naturels tels que les zones humides, mares, étangs et corridors fluviaux, les prairies, les bocages, les pelouses, boisements et lisières calcicoles, les pelouses et landes sur sols acides, etc. Sont également inclus les corridors écologiques et leur rétablissement.

Les opérations de restauration écologiques doivent **démarrer en 2021 et se terminer en 2022 au plus tard**.

**Les porteurs de projets peuvent être des collectivités (Régions, Départements, Communes et leurs groupements), des associations, des entreprises, l'État ou des établissements publics.**

L'enveloppe prévisionnelle de crédits s'élève à un million d'euros.

Les financements apportés sont encadrés par le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement. En particulier :

- la dépense subventionnable ne peut intégrer les dépenses effectuées antérieurement à la date de réception de la demande de subvention ;
- le montant définitif de la subvention ne peut avoir pour effet de porter le montant total des aides publiques (Etat, établissements publics, collectivités, fonds européens) au-delà du montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

Si le porteur de projet est une collectivité, celle-ci doit apporter un minimum de 20 % du montant du projet conformément à l'article L.1111-10 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre de cet appel à projet, l'objectif étant de démultiplier les projets sur le territoire, **la subvention apportée à un projet ne pourra pas dépasser 200 000 euros.**

**Les projets financés par les crédits plan de relance de l'État en région Centre-Val de Loire ne pourront pas faire l'objet d'un co-financement par les crédits plan de relance gérés par l'office français de la biodiversité et par les agences de l'eau.**

## SELECTION DES PROJETS

Les projets seront étudiés par un comité de sélection, composé des membres du comité des financeurs « biodiversité » de la région Centre-Val de Loire et de son secrétariat (DREAL, Conseil régional, Conseils départementaux, Office français de la biodiversité, Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie, Agence régionale de la biodiversité), ainsi que d'experts pouvant être sollicités en tant que de besoin et en fonction des thématiques considérées.

Les dossiers seront évalués en fonction de critères de sélection et de priorisation suivants :

- intérêt du projet pour la biodiversité (70 points) :
  - importance stratégique des milieux et espèces visés (20 points), notamment au regard des sous-trames écologiques prioritaires en région Centre-Val de Loire identifiées dans le SRADDET, des

listes rouges régionales, des espèces et habitats prioritaires au titre des directives européennes habitats et oiseaux, et des plans nationaux d'actions (PNA) ;

- effets potentiels sur les territoires (20 points), notamment au regard de leur importance (surface et fonctionnalités des milieux concernés) ;
- efficacité de l'opération vis-à-vis de la restauration recherchée (20 points) ;
- pérennité dans le temps de l'opération (10 points).
- rapport coût/efficacité du projet et effet levier vis-à-vis de l'autofinancement éventuel apporté (10 points)
- retombées économiques attendues :
  - pour le(s) structure(s) bénéficiaire(s) (10 points) : emplois maintenus / créés, engagement dans la transition écologique du modèle économique...
  - pour l'économie locale (10 points) : emplois maintenus / créés, effets indirects sur la vie locale, le tourisme...

L'inscription de l'opération dans une stratégie ou un projet de territoire au niveau régional ou local (SRADDET, plan d'action trame verte et bleue d'un pays, plan zones humides d'un département...) est un plus qui permet d'apporter des arguments aux critères ci-dessus.

## **DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature est composé :

- d'un dossier de demande de subvention dont le format dépend de la nature du candidat :
  - pour les associations, le dossier doit être déposé à partir du Cerfa disponible ici :  
<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>
  - pour les autres demandeurs, le dossier doit être déposé à partir du formulaire en annexe 1
- d'une grille apportant les éléments d'appréciation des critères de sélection en format modifiable disponible en annexe 2

Les candidatures sont à envoyer jusqu'au 29 janvier 2021 à l'adresse suivante :

[planderelance.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:planderelance.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr)